

*Département de l'Ardèche*

**Commune de CHAMPIS**

# **Plan Local d'Urbanisme**

## **5 – Annexes (Pièces écrites)**

**5.1. Servitudes d'Utilité Publique**

**5.2. Eléments relatifs au réseau d'eau potable**

**5.3. Eléments relatifs au réseau d'assainissement**

**5.4. Eléments relatifs au dispositif d'élimination  
de déchets**

<b>PRESCRIPTION DU PROJET DE REVISION</b>	<b>ARRET DU PROJET DE REVISION</b>	<b>APPROBATION</b>
<b>26 JUIN 2009</b>	<b>29 JUIN 2012</b>	<b>29 MARS 2013</b>



10 rue Condorcet – 26100 ROMANS-SUR-ISERE

W:\PRODUCTION\PLU\09148-CHAMPIS-PLU\DOSSIER\Approbat\09148\_pg\_appro.doc

5.09.148

**ANNEXE 4a.1**  
**LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**  
**en application de l'article R.123.14 du Code de l'Urbanisme**

Type	Gestionnaire	Description de la SUP	Type de l'acte et n°	Date de l'acte
PT1	France Télécom - Direction Régionale Drôme Ardèche	Servitude relative aux perturbations électromagnétiques Centre d'émission de St Romain de Lerps	Décret	04/01/1994
PT3	France Télécom - Direction Régionale Drôme Ardèche			.

## **ANNEXE 4a.2**

### **ELEMENTS RELATIFS AU RESEAU D'EAU POTABLE**

La gestion du réseau d'eau potable relève de la compétence du syndicat intercommunal mixte des Eaux de Saint Péray. Elle est assurée par VEOLIA.

Les sources et captage sont situés à St Péray et Cornas.

La commune compte 280 abonnés en 2005, une trentaine d'habitations non raccordées.

## ANNEXE 4a.3 ELEMENTS RELATIFS AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Au printemps 2010, les travaux de la future station ont débutés et la station est en fonctionnement depuis 2011. Il s'agit d'une station à filtre planté de roseaux pour 200 équivalent / habitants avec extension possible pour 300Eq. Hab.

Les hameaux suivants sont desservis : La Bâtie, Garnier et La Faurie.

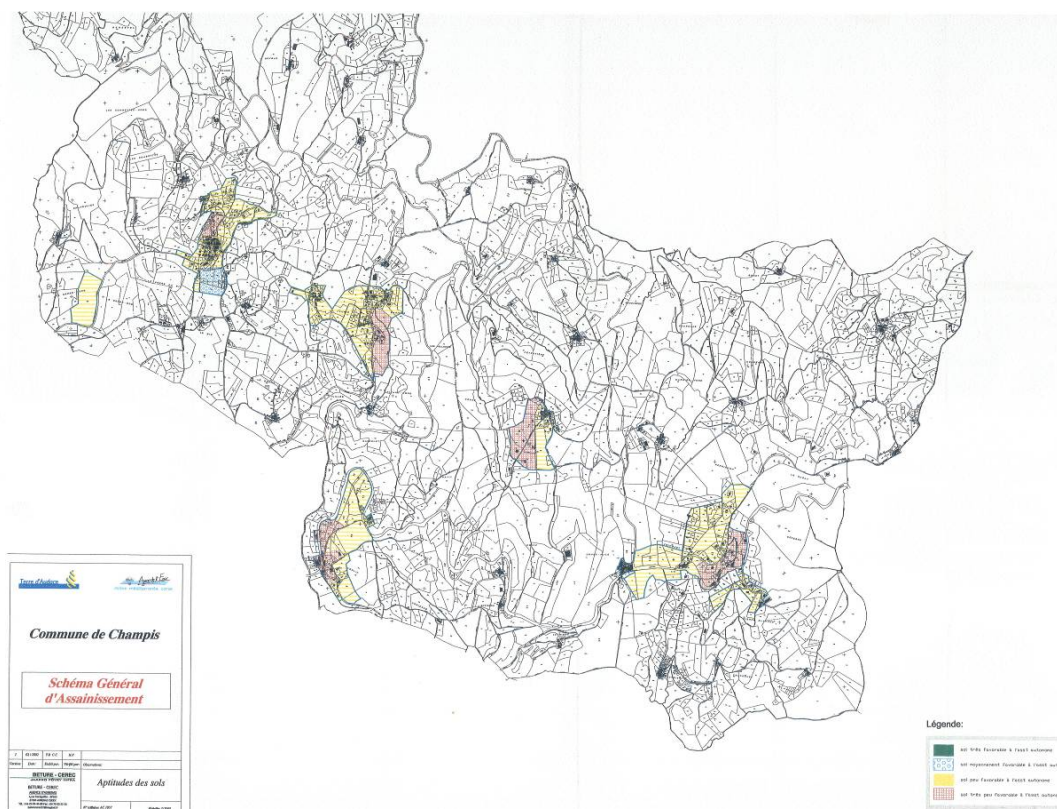
Un schéma général d'assainissement a été réalisé en Janvier 2002. Ce dernier n'a pas été soumis a enquête publique. Une actualisation du SGA a été réalisée en 2011.

### a) Assainissement collectif

Le projet de station permet de desservir les 2 principaux hameaux. La trop grande dispersion des hameaux de la commune empêche la réalisation d'un système d'assainissement collectif pour l'ensemble de la commune.

### b) Assainissement autonome

Des études de sol ont été réalisées en 2002, il apparaît que les secteurs urbanisés suivants présentent des sols très peu (rouge) et peu favorables (jaune) à l'assainissement : La Bâtie, Garnier, La Pine, Antoulin, Le Fringuet – La Blache.



AU cours de l'année 2012, le SPANC (géré par la CCRC) dressera l'état des lieux de l'ensemble des installations de la commune.

## **ANNEXE 5a.4 ELEMENTS RELATIFS AU SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la gestion des déchets est assurée par la CCRC (ramassage et traitement).

La collecte des 23 bacs de regroupement est assurée par la société SITA, deux fois par semaine. Un seul circuit dessert la commune : Alboussière, Boffres, Champis, St Sylvestre, St Romain de Lerps.

Les habitants de Champis ont accès à la déchetterie située sur la commune d'Alboussière pour les encombrants, les bennes cartons, végétaux et verres. Cette déchetterie est ouverte le lundi matin, mardi après midi et le samedi matin.

L'élimination des déchets s'effectue en décharge sur le site d'enfouissement de Chatuzange le Goubet (sytrad).